

# **Compte rendu de la séance du jeudi 13 avril 2017**

convocation du 7 avril 2017

Présents : Monsieur Laurent ALBEROLA, Monsieur Didier CAZALIS, Madame Géraldine CHASSAING, Monsieur Laurent GAUBIAC, Madame Patricia GUENIOU, Monsieur Cédric SCHMITTER, Madame Ingrid VIDAL

Excusés :

Absents : Monsieur Jérémy GOUMENT, Madame Dominique LOUETTE

Représentés : Madame Sandrine VIDAL par Madame Patricia GUENIOU

Secrétaire de la séance: Ingrid VIDAL

Arrivée de Monsieur Laurent GAUBIAC à 20h45

## **Ordre du jour:**

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2017
- 2- Délibération envoi des convocations du conseil municipal par mail
- 3- Délibération vote du taux des taxes foncières non bâties, des taxes foncières bâties, de la taxe d'habitation.
- 4- Vote du budget 2017 de la commune
- 5- vote du budget 2017 du service assainissement
- 6- vote du budget 2017 du CCAS

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2017.**

Monsieur Laurent ALBEROLA, après lecture du compte- rendu de la séance du 23 mars 2017. Monsieur Laurent GAUBIAC demande que soit corrigé au point 17 affectation des résultats du CCAS, les voix pour et les voix contre, en effet il stipule avoir voter pour par l'intermédiaire de Géraldine CHASSAING, à qui il avait donné procuration et de remplacer liste électorale par liste de candidature (informations diverses point assainissement), Madame Géraldine CHASSAING demande que soit rajouté le problème des locataires non raccordés au réseau d'assainissement collectif car la SAUR leur facture la pénalité de retard, ce point sera rajouter dans les informations diverses.

Une fois les modifications apportées le compte rendu sera approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **2. DELIBERATION ENVOI DES CONVOCATIONS PAR COURRIER ELECTRONIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans le cadre de la modernisation des outils de communication, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de transmettre par courrier électronique, les convocations ainsi que tous les supports en lien avec les questions traitées lors des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à envoyer les convocations ainsi que tous les documents inhérents aux questions de l'ordre du jour par courrier électronique.

### **3. DELIBERATION VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE NON BATIE, DE LA TAXE FONCIERE BATIE ET DE LA TAXE D'HABITATION.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les taux de la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et la taxe d'habitation, soit 12.85% pour la taxe foncière sur le bâti, 41.27% pour la taxe foncière sur le non bâti, 7.14% pour la taxe d'habitation. Cela représente au total une recette de 71 038 €.

Le budget 2017 préparé par la commission des finances a été élaboré à partir de cette recette fiscale.

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux comme noté ci-dessus.

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget général 2017 dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	343 055.45 €
Recettes	343 055.45€

Section d'Investissement :

Dépenses	87 940.73 €
Recettes	87 940.73 €

Une fois le Budget Primitif voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

Monsieur Cécric SCHMITTER demande pourquoi au chapitre 012 , il y a 20 000€ de plus que l'année précédente, Monsieur Laurent ALBEROLA explique que cela correspond au remplacement de deux agents titulaires en arrêt maladie. il précise aussi qu'au chapitre 75, il y a une reventilation des recettes de la commission carrière.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 1 voix contre (Laurent GAUBIAC), 3 abstentions (Cédric SCHMITTER, Géraldine CHASSAING, Ingrid VIDAL) et 4 voix pour, d'adopter le Budget Primitif 2017 et autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget 2017.

### **5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2017 du service assainissement dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	200 072.89 €
Recettes	200 072.89 €

Section d'Investissement :

Dépenses	128 089.89 €
Recettes	128 089.89 €

Une fois le Budget Primitif voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 1 voix contre (Laurent GAUBIAC), 1 abstention (Géraldine CHASSAING), et 6 voix pour, d'adopter le Budget Primitif 2017 et autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget 2017.

#### **6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le budget 2017 du CCAS dont la balance tant en dépenses qu'en recettes s'établit comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	1184.49 €
Recettes	1184.49 €

Une fois le Budget Primitif voté, le Maire, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 8 voix pour, d'adopter le Budget Primitif 2017 et autorise le maire à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget 2017.

séance levée à 22h18

LE MAIRE  
Laurent ALBEROLA

